

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
ENTRE-DEUX – LE TAMPON – SAINT-JOSEPH – SAINT-PHILIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de juin à neuf heures et vingt-huit minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 13 juin 2018, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Mimose DIJOUX RIVIERE, Albert GASTRIN, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Bernard PAYET, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Daniel LEBON, Harry MUSSARD, Axel VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Priscilla PAYET, François RIVIERE, Alin GUEZELLO

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION**- Commune du Tampon -**

José CLAIN (*représenté par Marie-Noëlle DEURVEILLER PAYET*), Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Laurence MONDON*), Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Henri-Claude HUET (*représenté par Patrick LEBRETON*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Christian LANDRY*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Axel VIENNE*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*), Rose-Andrée MUSSARD (*représentée par Inelda BAUSSILLON*),

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY

ETAIENT ABSENTS**- Commune du Tampon -**

Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT
Monique BENARD-DESLAIS.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON, Raymonde VIENNE
Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 01 – 20180618

**RESOLUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA CASUD RELATIVE A LA POLITIQUE DE
LOGEMENT A LA REUNION ET A LA
CONTRIBUTION DES MAITRES D'OUVRAGES
SOCIAUX**

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

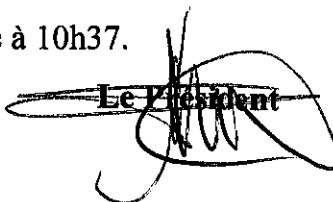
Réuni le vendredi vingt juin deux mille dix-huit, à neuf heures et vingt-huit minutes, à la salle des fêtes du 12^{ème} km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Affirme sa détermination pour soutenir la SODEGIS dont la CASUD est le principal actionnaire, afin de préserver et garantir l'avenir d'un outil créé par les élus du sud pour répondre à la demande de logements de la population**
- **Affirme que des solutions réunionnaises existent pour le redressement de la situation financière de la SODEGIS**
- **Estime notamment que la question de la restructuration du capital constitue l'un des moyens à mobiliser dans un plan de redressement**
- **Souligne également l'intérêt d'une coopération renforcée entre les SEM réunionnaises opérateurs de logements et confrontés à des enjeux similaires**
- **Appelle les présidents de la CIVIS, de la CASUD, de la SEMADER et de la SODEGIS à se concerter et à conjuguer leurs efforts pour sauvegarder les intérêts réunionnais et trouver les solutions adaptées à la situation**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Le Président déclare la séance levée à 10h37.

~~Le Président~~




André THIEN AH KOON

Ordre du jour :

AFF01-20180618 : Résolution du Conseil communautaire de la CASUD relative à la politique de logement à la Réunion et à la contribution des maîtres d'ouvrages sociaux

En application de l'article R.2121-9 du CGCT, aliéna 3 la délibération adoptée au Conseil communautaire lors de la séance du 20 juin 2018 à 9h28 est la suivante :

AFF01-20180618 : Résolution du Conseil communautaire de la CASUD relative à la politique de logement à la Réunion et à la contribution des maîtres d'ouvrages sociaux
